





Septembre 2013




Plan Local d'Urbanisme *La révision du PLU annoncée en début d'année, ne sera mise en chantier qu'en 2014. Cette décision fait suite aux recommandations de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise qui estime que Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal expérimental en cours d'élaboration actuellement par la Communauté de Commune de Bièvre Est est difficilement compatible avec le lancement d'une révision de PLU par une commune.*



Liaison avec Mi-Plaine *L'accès à Bévenais à partir de la route départementale 1085 à Mi-Plaine prend forme. « L'échangeur » une fois terminé sera cédé au Conseil Général. Le Chemin de Mi-Plaine devra être remis en état. Les voies réservées à l'exploitation des terres agricoles seront entretenues comme telles.*



Le carrefour de La Bourgeat *Les travaux à réaliser pour aménager et sécuriser ce carrefour ont fait l'objet d'un accord avec le Conseil Général. Ces deux routes départementales sont du ressort du Conseil Général en ce qui concerne la « bande de roulement », les abords, dits aménagements urbains, relèvent de la Commune. Le Conseil Général étudie la programmation des subventions pour 2015.*




Eclairage public *Le Conseil Municipal a confié au Syndicat de l'Electricité du Département de l'Isère l'étude relative à la restauration de l'éclairage public. Dans le cadre de cette étude, le changement des luminaires classiques par des ampoules « leds » est étudié. Ce type de travaux peut être subventionné à 80%.*



Plan Communal de Sauvegarde *Le plan Communal de Sauvegarde destiné à réagir au plus vite en cas d'évènement important mettant en cause la sécurité de la population sera terminé fin décembre. Celui-ci vous sera présenté et un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs sera remis à chaque habitant. (DICRIM)*

Zones Humides



Zone située devant l'église *Cette zone, classée humide par le Conseil Général, recevra une « marre pédagogique ». Après rencontre avec Messieurs Revel et Didier Rambaud, Vice-présidents du Conseil Général, un accord est intervenu afin d'aménager ce site de façon à lui laisser son caractère de « zone humide » et de lui donner un caractère pédagogique pour les enfants. Une convention doit être passée entre le Conseil Général et la Mairie pour mettre en œuvre l'aménagement de ce site.*

Zone Humide du Bouvat *Cette zone d'une superficie beaucoup plus importante (une dizaine d'hectares) doit retrouver sa fonction première de zone de rétention des eaux et de zone humide. Le Conseil Général, la Commune, le Syndicat Bièvre Hydraulique, la Mission Inter Service de l'Eau de la Direction Départementale du Territoire et le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère œuvrent ensemble à la mise en place de la procédure adaptée à ce genre d'intervention. Ce dossier est extrêmement lourd à mettre en place, Messieurs Revel et Rambaud, avec la Commune, tiendront une réunion publique le moment venu afin d'informer la population et de répondre aux nombreuses questions soulevées par ce dossier.*

Commerce de proximité de Bévenais

Monsieur Dames cède son fonds de commerce à Virginie Bouzon. Les formalités administratives relatives à ce transfert de propriété sont en cours. Virginie ne reprendra effectivement ce commerce que mi-octobre. La Commune, propriétaire des murs, a accepté le transfert du bail à la nouvelle propriétaire. Lors de la vente d'un fonds de commerce, le propriétaire des murs est seulement consulté sur le transfert du bail.



Eau Potable



La jonction des réseaux d'eau potable de Bévenais et de Le Grand Lemps est réalisée.

Les travaux ont été effectués par l'entreprise BTP CHARVET DE BIZONNES pour un montant de 55 555 € HT. Le raccordement des deux conduites a été fait à la limite des deux communes, chemin des Prairies. Une convention Fixe, en cas de pénurie, les conditions de fourniture d'eau à notre commune par Le Grand-Lemps.

City-Stade

Cet équipement sportif, en accès libre, permet de pratiquer plusieurs sports de ballon. Pas de vélo dessus ou sur le pourtour où des couloirs de course à pied seront réalisés en enrobé. Le gazon synthétique permet de pratiquer plusieurs sports de façon très confortable. Cet équipement, mis au point par Sébastien CHABAL sera inauguré par son auteur...cet automne...reste à retenir la date...



Abris Bus



Nous venons de recevoir, du Conseil Général, la notification de subvention pour l'installation des quatre abris-bus. Ces équipements sont prévus pour les quartiers de Pollardière, du Bourg, de la Charrière et de la Bourgeat. Dès réception, ces Abris-Bus seront installés aux lieux et places prévus.



Festival des cultures du Monde



Le Festival des cultures du Monde qui s'est déroulé le 1er juillet dernier, sous l'abri d'animation, a été un franc succès. Quatre cents personnes ont participé à cette manifestation dans une « chaude et sympathique ambiance ». Merci à toutes les bonnes volontés de Bévenais et de La Frette qui ont œuvré pour la pleine réussite de cette fête du folklore. Cinq cent cinquante-quatre euros cinquante-cinq centimes de « bénéfices » restent après avoir réglé toutes les factures...Petite avance qui nous permet d'envisager plus sereinement la fête de l'an prochain !

Point Lecture



Nous sommes trop près de la future médiathèque du Grand Lemps...Un simple dépôt de livres semble pouvoir être projeté pour notre commune...sans aide extérieure aucune...

Nous réunirons, dans les jours qui viennent, les bénévoles déclarés pour voir ce qu'il est souhaitable d'envisager en accord avec la Communauté de Communes de Bièvre Est.

Bon voisinage

Vous utilisez un appareil qui est bruyant ?

Alors respectez les horaires suivants :

En semaine : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 19h30

Samedi : 9h00 à 12 h00 et 15 h00 à 19 h00

Dimanche et jours fériés : 10 h00 à 12 h00



Eduquez et surveillez votre chien pour qu'il n'aboie pas...et la vie restera paisible !

**Merci de ne pas utiliser la chaussée comme parking...
Respectons les panneaux et les riverains !**



***Offrez-vous un temps de partage parent/enfant !**

*Eveil moteur : parcours de motricité, danse...

*Eveil sensoriel : stimulation par le toucher, la vue...

*Eveil musical : comptines, instruments de musique...

Dès le mardi 10 Septembre, puis tous les mardis à BEVENAIS !

De 9h45 à 10h30 pour les 1 à 3 ans.

Première séance découverte gratuite ! Places limitées !

Contactez Raphaëlle (animatrice Petite Enfance diplômée)



Nouveau
A
Bévenais

Tel : 06 20 02 38 57 / email : raph_aelle@yahoo.fr"